

GRILLE TARIFAIRE

ACCUEIL DE LOISIRS

ADHESION annuelle et individuelle
 pour tous les adhérents : 10 € facturés en année civile
 du 1^{er} septembre au 31 août

Grille applicable dès le 1^{er} juillet 2026

Tarifs : comprenant la restauration (midi et goûter) à 4,10€ par jour

QF	Mercredis						Vacances scolaires / Forfait							
	½ journée SANS repas		½ journée AVEC repas		Journée avec repas et goûter		2 jours		3 jours		4 jours		5 jours : 50% sur la 5 ^{ème} journée	
	VP *	Ext	VP *	Ext	VP *	Ext	VP *	Ext	VP *	Ext	VP *	Ext	VP *	Ext
< 500	2,75	3,30	7,45	8,90	9,10	10,90	18,20	21,80	27,30	32,70	36,40	43,60	40,95	40,05
500 -> 799	4,00	4,80	9,10	10,90	11,75	14,10	23,50	28,20	35,25	42,30	47,00	56,60	52,90	63,65
800 -> 999	5,20	6,30	10,75	12,90	14,40	17,25	28,80	34,50	43,20	51,75	57,60	69,00	64,80	77,65
1000 -> 1199	6,00	7,20	11,85	14,20	16,10	19,30	32,20	38,60	48,30	57,90	64,40	77,20	72,45	86,85
1200 -> 1499	6,80	8,10	12,95	15,50	17,95	21,50	35,90	43,00	53,85	64,50	71,80	86,00	80,80	96,75
1500 -> 1799	7,20	8,70	13,50	16,20	18,85	22,60	37,70	45,20	56,55	67,80	75,40	90,40	84,85	101,70
1800 -> 1999	7,60	9,10	14,10	16,90	19,70	23,70	39,40	47,40	59,10	71,10	78,80	94,80	88,65	106,65
> 2000	8,00	9,60	14,60	17,50	20,60	24,80	41,20	49,60	61,80	74,40	82,40	99,20	92,70	111,60

*** VP Villes partenaires = Locaux résidents à Billeu, Montferrat et Villages du lac de Paladru**

La vérification des QF (quotients familiaux) des adhérents est effectuée par l'association à chaque inscription, puis la mise à jour est faite au début de chaque année civile, via une procédure conventionnée par la CAF. Toute modification en cours d'année doit être justifiée par les responsables de l'adhérent. Sans justificatif, le tarif le plus haut est appliqué.

Un supplément de 1€ par minute est appliqué pour les familles en retard après 18 heures.

Secteur Jeunes « Lézados du lac »

Cotisation annuelle = 15€ (locaux et extérieurs)

-> accès au Club ados en semaine

Pour les Samedis Loisirs et les Vacances, le tarif est établi selon les tranches de QF ci-dessus.

Séjours (Activités accessoires) :

Tarif spécifique Mini-camp, établi selon le QF

Règlement :

Par anticipation et/ou à réception de la facture. Au-delà de 45 jours sans régularisation, aucune inscription ne sera acceptée. Si l'impayé est persistant, l'association se réserve le droit de mettre en place une procédure.

Comment payer ?

- Par virement : RIB sur le site www.lelfadulac.fr Onglet Accueil de loisirs -> Documents à télécharger
 - Par chèque à l'ordre de l'ELFA du lac : à déposer ou à envoyer à l'adresse du siège :
 L'ELFA du lac, 85 place de la fontaine, 38620 Montferrat
 - En espèces : à régler directement auprès de la directrice (Ne rien déposer dans la boîte aux lettres !)
- Les CESU, les ANCV ne sont pas acceptés.



Sylvie Couturier-Voileau
Directrice

